

À l'attention des Représentants permanents des États Membres et Observateurs du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (Genève, Suisse)

2 septembre 2022

***Éthiopie : Il faut renouveler le mandat de la Commission d'experts***

Madame, Monsieur le Représentant permanent,

En amont de la 51<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil (12 septembre-7 octobre 2022), nous, les organisations non gouvernementales soussignées, vous écrivons afin d'exhorter votre délégation à soutenir une résolution qui reflète la situation des droits humains en Éthiopie et renouvelle le mandat de la Commission internationale d'experts en droits de l'homme sur le pays (ICHREE) pour une année.

Le travail de la Commission est crucial pour assurer une surveillance de la situation en Éthiopie et faire progresser la justice, la vérité et les réparations pour les survivants et victimes de violations et leurs familles. Nous saluons la mise à jour orale initiale de la Commission au Conseil, le 30 juin 2022. Nous soulignons toutefois que la Commission a besoin de davantage de temps et de ressources pour remplir son mandat.

**Un renouvellement de mandat se justifie par des raisons à la fois techniques et substantielles. En premier lieu, l'ICHREE n'aura pas achevé son travail lorsque la 51<sup>ème</sup> session débutera. Cette dernière aura en effet lieu moins d'un an après la session extraordinaire du Conseil sur l'Éthiopie et seulement quelques mois après que la Commission a établi son secrétariat et commencé ses opérations.**

**En second lieu, la Commission a besoin de temps pour remplir son mandat étant donné l'ampleur, la gravité et le large champ de violations et d'atteintes, dont certaines pourraient constituer des crimes de droit international, commises par toutes les parties au conflit en Éthiopie, ainsi que les besoins importants en termes de justice transitionnelle, de réconciliation et de guérison – autant de composantes du mandat de l'ICHREE.**

**En outre, la tenue d'enquêtes prenant en compte les questions de genre et adoptant une approche axée sur les victimes, notamment en ce qui concerne les violences sexuelles liées au conflit, exige une préparation méthodique, des consultations et des mesures de protection des témoins. Le travail de l'ICHREE est rendu plus difficile par l'absence de coopération complète de la part des autorités éthiopiennes et leur incapacité à faciliter un accès aux territoires pertinents.**

Alors que le Gouvernement éthiopien a mis en place une unité opérationnelle interministérielle (« *Inter-Ministerial Task Force* ») pour apporter une réponse aux violations documentées dans le rapport de l'Enquête conjointe du Bureau de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et de la Commission éthiopienne des droits de l'homme (EHRC), les efforts que le gouvernement a consentis jusqu'à présent ne permettent pas de répondre à l'ampleur et à l'étendue des violations commises depuis le début du conflit. Nous insistons sur le fait que des enquêtes et des efforts pour assurer la reddition de comptes au niveau national, d'un côté, et les efforts internationaux, de l'autre, ne sont pas exclusifs les uns des autres, mais plutôt complémentaires. L'ICHREE joue un rôle crucial à cet égard.

La situation des droits humains dans le pays requiert l'attention continue du Conseil. Les violations du droit international humanitaire et les violations et atteintes aux droits humains, dont certaines pourraient constituer des crimes de droit international, incluent des attaques délibérées contre les civils, des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées, des détentions arbitraires, des actes de torture et de mauvais traitement, des déplacements forcés de populations, des violences sexuelles et basées sur le genre, des attaques contre les travailleurs humanitaires et la destruction et le pillage de biens publics et privés. Dans

sa mise à jour orale au Conseil, le 30 juin 2022<sup>1</sup>, la Commission a dit qu'elle était « alarmée du fait que des violations et atteintes aux droits internationaux des droits humains, humanitaire et des réfugiés [...] semblent être perpétrées en toute impunité jusqu'à ce jour par diverses parties au conflit en Éthiopie. L'étendue des violences et la crise humanitaire aigüe, aggravées par le manque d'accès, dans certaines zones, de la population civile à l'aide humanitaire, notamment l'aide médicale et alimentaire, l'obstruction à laquelle font face les travailleurs humanitaires, ainsi que la sécheresse persistante, exacerbent la souffrance de millions de personnes en Éthiopie et dans la région ».

Le 3 novembre 2021, le HCDH et l'EHRC ont publié un rapport conjoint<sup>2</sup> qui contient des preuves de violations généralisées des droits humains, du droit international humanitaire et du droit international des réfugiés par toutes les parties au conflit au Tigré. L'équipe d'enquête conjointe (JIT) a également déterminé que nombre de ces violations et atteintes pouvaient être constitutives de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

Les violations se poursuivent. Depuis plus d'un an, les forces fédérales assiègent en pratique le Tigré. Depuis l'annonce d'une trêve humanitaire, en mars 2022, tout en permettant que certains biens, notamment des vivres, atteignent la capitale de la région, Mékélé, l'accès à d'autres biens, notamment l'essence, reste limité. Cela empêche la distribution de denrées alimentaires et autres produits de première nécessité. Les communications, les services bancaires et l'électricité restent bloqués. Dans l'Ouest du Tigré, les forces et responsables amhara ont mené une campagne de nettoyage ethnique à l'encontre des Tigréens qui pourrait constituer des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre<sup>3</sup>. Des centaines, si ce n'est des milliers de Tigréens y restent détenus arbitrairement dans des conditions indignes, menaçant leur vie.

Dans les régions Amhara et Afar, les forces tigréennes ont sommairement tué des civils<sup>4</sup>, commettant des violences sexuelles généralisées et pillant les infrastructures civiles. Dans deux zones de la région Amhara, des combattants associés au Front de libération du peuple du Tigré (FLPT ou TPLF) ont délibérément tué des dizaines de personnes, violé en réunion des dizaines de femmes et de filles, et pillé des biens publics et privés<sup>5</sup>.

Dans plusieurs parties de l'Éthiopie, le conflit et l'instabilité ont causé des déplacements de populations massifs, la destruction des infrastructures sociales et économiques et une crise humanitaire qui accroît l'insécurité alimentaire et le risque de famine. Dans un communiqué du 8 novembre 2021, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA) a exprimé sa « profonde préoccupation face à la situation humanitaire désastreuse » résultant de la violence, s'est félicité des efforts internationaux et régionaux visant à la cessation des hostilités et à un règlement pacifique du conflit, et exprimé sa « grave préoccupation » quant aux violations et atteintes aux droits de l'Homme<sup>6</sup>.

Des enquêtes indépendantes approfondies portant sur les graves violations commises avant le 28 juin 2021, lorsque le Gouvernement Fédéral éthiopien a annoncé un cessez-le-feu unilatéral et s'est retiré du Tigré,

---

<sup>1</sup> Disponible sur : <https://www.ohchr.org/en/statements/2022/06/oral-update-international-commission-human-rights-experts-ethiopia-un-human> (en anglais).

<sup>2</sup> « Report of the Ethiopian Human Rights Commission (EHRC)/Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (OHCHR) : Joint Investigation into Alleged Violations of International Human Rights, Humanitarian and Refugee Law Committed by all Parties », 3 novembre 2021, disponible sur : <https://reliefweb.int/report/ethiopia/report-ethiopian-human-rights-commission-ehrcoffice-united-nations-high-commissioner> (consulté le 19 juillet 2022).

<sup>3</sup> Human Rights Watch et Amnesty International, « 'We Will Erase You from This Land' : Crimes Against Humanity and Ethnic Cleansing in Ethiopia's Western Tigray Zone », 6 avril 2022, <https://www.hrw.org/report/2022/04/06/we-will-erase-you-land/crimes-against-humanity-and-ethnic-cleansing-ethiopia> (consulté le 19 juillet 2022).

<sup>4</sup> Human Rights Watch, « Éthiopie : Les forces du Tigré ont exécuté sommairement des civils », 9 décembre 2021, <https://www.hrw.org/fr/news/2021/12/10/ethiopia-les-forces-du-tigre-ont-execute-sommairement-des-civils> (consulté le 12 août 2022).

<sup>5</sup> Amnesty International, « Ethiopia : Tigrayan forces murder, rape and pillage in attacks on civilians in Amhara towns », 16 février 2022, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2022/02/ethiopia-tigrayan-forces-murder-rape-and-pillage-in-attacks-on-civilians-in-amhara-towns/> (consulté le 19 juillet 2022).

<sup>6</sup> Union africaine, « Communiqué de la 1045ème réunion du CPS, tenue le 8 novembre 2021, sur la Situation en Éthiopie », 8 novembre 2021, disponible sur : <https://www.peaceau.org/fr/article/communique-de-la-1045eme-reunion-du-cps-tenue-le-8-novembre-2021-sur-la-situation-en-ethiopie>, paras. 6, 9, and 10 (consulté le 14 juillet 2022).

demeurent essentielles<sup>7</sup>. Des enquêtes et une surveillance internationales sont d'autant plus importantes que le gouvernement a intensifié ses attaques et ses restrictions à l'égard du travail des médias indépendants et de la société civile. En dépit de la levée récente de l'état d'urgence, des arrestations sur une base ethnique ainsi que des mesures visant les journalistes continuent. Au moment où cette lettre est rédigée, au moins neuf journalistes restent détenus arbitrairement<sup>8</sup>.

Nous regrettons la décision de la Cinquième commission de l'Assemblée générale de ne pas accorder à l'ICHREE des ressources suffisantes pour lui permettre de former un secrétariat complet (20 membres du personnel)<sup>9</sup> et nous soulignons le besoin pour l'ICHREE de disposer d'un personnel suffisamment nombreux pour remplir son mandat. En particulier, l'ICHREE devrait recevoir des fonds lui permettant de pourvoir des postes clés au sein de son secrétariat, qui figuraient dans sa demande initiale de budget : conseiller juridique, conseiller en médias, expert en droits de l'homme/enquêteur, chargé de la sécurité, responsable de la gestion de programme et interprète. Des ressources inadéquates et un manque d'expertise peuvent compromettre la préservation de preuves au plus haut niveau de normes juridiques et ralentir le travail de l'ICHREE.

**Lors de sa 51<sup>ème</sup> session, le Conseil devrait adopter une résolution qui renouvelle le mandat de la Commission pour une année afin de lui permettre de poursuivre son travail et de répondre à l'ampleur, à la gravité et au large champ de violations et d'atteintes, dont certaines pourraient constituer des crimes de droit international, commises par toutes les parties au conflit en Éthiopie, ainsi que les besoins importants du pays en termes de justice transitionnelle, de réconciliation et de guérison.**

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces préoccupations et nous tenons prêts à fournir à votre délégation toute information supplémentaire.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Représentant permanent, en l'assurance de notre haute considération.

1. Amnesty International
2. DefendDefenders (East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project)
3. Centre mondial pour la responsabilité de protéger
4. Human Rights Watch

---

<sup>7</sup> Human Rights Watch, « Statement at Interactive Dialogue with the International Commission of Human Rights Experts on Ethiopia », 30 juin 2022, <https://www.hrw.org/news/2022/06/30/statement-interactive-dialogue-international-commission-human-rights-experts> (consulté le 19 juillet 2022).

<sup>8</sup> Voir Comité pour la protection des journalistes (CPJ), « Ethiopia updates », <https://cpj.org/africa/ethiopia/> (consulté le 19 juillet 2022). Voir aussi Ethiopian Human Rights Defenders Center (EHRDC), « The Ethiopian government should end the wave of disappearance and unlawful arrests of Human Rights Defenders, Journalists, and Activists », juillet 2022, <https://ethdefenders.org/the-ethiopian-government-should-end-the-wave-of-disappearance-and-unlawful-arrests-of-human-rights-defenders-journalists-and-activists/> (consulté le 19 juillet 2022).

<sup>9</sup> Bien que les tentatives de faire annuler les financements prévus pour l'ICHREE dans son ensemble via la Cinquième commission de l'Assemblée générale aient échoué (voir VOA, « Ethiopia Fails to Block UN Funding for Human Rights Investigation », 1 avril 2022, <https://www.voanews.com/a/ethiopia-fails-to-block-un-funding-for-human-rights-investigation/6510719.html> (consulté le 19 juillet 2022)), des postes clés au sein du secrétariat de l'ICHREE ont été coupés à la suite d'une recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) à la Cinquième commission. Les postes pour lesquels le financement a été supprimé (six postes sur 20 au total) sont : conseiller juridique, conseiller en médias, expert en droits de l'homme/enquêteur, chargé de la sécurité, responsable de la gestion de programme et interprète.